

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-15-5

N° applicatif 3439

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service grands projets Sud

Service consulté

COLLEGE ROBERT SCHUMAN DE SAINT-AMARIN CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (A.P.D.)

Résumé : L'opération de construction d'un gymnase sur le site du collège Robert Schuman de Saint-Amarin est inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé à votre Assemblée d'entériner la proposition d'Avant-Projet Définitif remise par le Cabinet d'architectes Jacques KOESSLER mandataire associé avec l'agence d'architecture ANTONELLI & HERRY, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, afin de lui permettre de poursuivre sa mission au stade du Projet. L'évaluation prévisionnelle des travaux s'élève à 2 713 092 €/HT, valeur avril 2021, pour un coût prévisionnel d'opération de 3 511 500 €/HT (4 213 800 €/TTC), projection fin d'opération : début 2024

1. PREAMBULE

Le collège Robert Schuman de SAINT-AMARIN a fait l'objet d'une importante opération d'extension et de restructuration dans le but notamment :

- de remédier à l'état de vétusté général des bâtiments et des dysfonctionnements liés aux déficits en nombre et/ou surface de certains locaux ;
- de regrouper l'ensemble des fonctions du collège dans un même bâtiment.

Le site comprend par ailleurs un gymnase totalement vétuste et obsolète dont le programme de reconstruction a été approuvé en Commission Permanente le 23 octobre 2020 avec pour objectif général de mettre à la disposition des collégiens et associations sportives locales un équipement sportif conforme aux normes thermiques et sismiques, accessible aux personnes en situation de handicap et homologué pour des compétitions au niveau départemental.

Par ailleurs, lors de la Commission Permanente du 11 octobre 2019, le Département a approuvé la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, qui fixe les modalités de construction de ce nouveau gymnase sous maîtrise d'ouvrage du Département, puis de cession de l'équipement à la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN en fin d'opération. Cette convention a été signée par les deux parties.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet Jacques KOESSLER associé avec l'agence d'architecture ANTONELLI & HERRY, a remis l'Avant-Projet Définitif (APD) le 21 décembre 2021. Ce dossier a fait l'objet d'un rapport d'analyse par le Service Grands Projets Sud de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux et les Services Techniques de la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN.

2. CONFORMITE REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUELLE DU DOSSIER

Le contenu du dossier remis par le Maître d'œuvre est conforme aux exigences de la loi MOP.

Le projet APD est conforme au Programme Technique Détaillé, les observations émises en phase APS ont été prises en compte. Les observations, émises au stade APD par le Maître d'Ouvrage et portant sur des aménagements ponctuels ou des niveaux de prestations, ont été prises en compte par le Maître d'œuvre et ont généré des économies.

La surface totale construite de 1 495,53 m² est en très légère augmentation (1%) par rapport au Programme (1 479,65 m²).

3. EVOLUTION DU COÛT DES TRAVAUX ENTRE LE PROGRAMME ET L'APD

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux indiquée dans le marché de maîtrise d'œuvre est de 2 500 000 € HT (valeur Avril 2020).

Le montant de l'APS remis par le maître d'œuvre était de 2 776 500 € HT (valeur Avril 2021).

Le montant de l'APD remis par le maître d'œuvre est de 2 724 557 € HT (valeur Avril 2021), réajusté à 2 713 092 € HT suite à la prise en compte des observations émises par le Maître d'Ouvrage.

Tableau récapitulatif coût travaux :

Stade	Montant € HT	Date Valeur	Valeur indice BT01	Montant ramené à valeur avr-20	Différence / Programme	Différence / APS
PROGRAMME	2 500 000,00	avr-20	111,5	2 500 000,00		
APS	2 776 500,00	avr-21	116,3	2 661 906,71	6,48%	
APD	2 713 092,00	avr-21	116,3	2 601 115,72	4,04%	-2,28%

Des économies ont été réalisées entre la phase APS et APD, grâce essentiellement à une simplification structurelle du bâtiment.

L'augmentation de 4,48 % entre le Programme et l'APD est liée essentiellement à la flambée des coûts des matières premières que les indices de révision des prix n'intègrent que partiellement.

4. FORFAIT DE REMUNERATION DEFINITIF DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

La rémunération initiale de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été fixée à 335 000 € HT. Dans l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, la part de l'enveloppe affectée aux travaux s'élève à 2 500 000 € HT valeur avril 2020, qu'il convient de ramener à la date de valeur Mo du marché de maîtrise d'œuvre, soit 2 634 529,15 € HT valeur juin 2021, afin de calculer le forfait de rémunération définitif.

Etant donné que la variation du coût des travaux entre l'esquisse et les phases APS et APD n'est pas liée à des demandes complémentaires du maître d'ouvrage mais pour l'essentiel à une augmentation du coût des matières premières, ne générant de ce fait pas d'études supplémentaires, il est proposé de calculer les honoraires définitifs de maîtrise d'œuvre uniquement sur la base du montant phase Programme réactualisé à juin 2021.

Le **forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre** s'élève par conséquent à **352 757,85 € HT**, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à sa rémunération initiale.

5. BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade du programme s'élevait à 3 990 720 € TTC (projection fin d'opération début 2024).

A ce stade, compte tenu des éléments exposés précédemment, **le montant de l'opération**, toutes dépenses confondues, **s'élève à 4 213 800 € TTC valeur fin d'opération (début 2024)**, soit une variation de **+5.59 %**.

Il et se décompose comme suit :

TRAVAUX (valeur avril 2021) **2 713 092 € HT**

PRESTATIONS INTELLECTUELLES **450 000 € HT**

Maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage déléguée, Contrôle Technique, CSPS, CSSI, études préalables, divers diagnostics, indemnités de concours,...)

DIVERS **348 408 € HT**

Provisions pour révisions des prix, aléas et imprévus

TOTAL HT : 3 511 500 € HT
TOTAL TTC : 4 213 800 € TTC
Valeur estimée fin d'opération (début 2024)

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé techniquement par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux ;
- d'arrêter le budget de cette opération comme suit (estimation globale prévisionnelle maximale de l'opération) :
 - travaux : 2 713 092 € HT ;
 - prestations intellectuelles : 450 000 € HT ;
 - divers : 348 408 € HT ;

représentant un **coût global d'opération de 3 511 500 € HT (4 213 800 € TTC)**, en sachant qu'une AP de 3 951 301 € a d'ores et déjà été votée pour le projet (opération P199O020-enveloppe P199E02)

- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 2 713 092 € HT, valeur avril 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY